

- II. Division. — Il y a trois sortes d'articles: défini, indéfini, partitif.
1. L'article défini: *le, la, les*. — a) désigne devant un nom, soit l'espèce, soit l'individu: "les torrents," "les torrents lumineux du soleil," "la chute," "la chute du Niagara;" "le fleuve," "le fleuve Saint-Laurent."
 - b) Devant une voyelle — *a, e, i, o, u, y* — ou une *h* muette — *le* et *la* perdent leur voyelle pour prendre une apostrophe: "l'une, l'île, l'argent, d'orgue, l'homme."
 - c) Devant une consonne, à *le = au*; *de le = du*; et, s'il faut le pluriel, *a les = aux*; *de les = des*: "au sacrifice, du Niagara; aux Chèvres, des merveilles."
 2. L'article indéfini: *un, une, des*, désigne les noms, pris dans un sens général, soit l'espèce, soit l'individu: "un blanc troupeau; une altitude; une poussière liquide; des insensés."
 3. L'article partitif: *du, de la, des*, désigne les noms, pris dans une partie de leur sens: "de la gloire, une des merveilles."

ART. II. — VOCABULAIRE.

25. **Absolu, e**: Indépendant, sans contrôle, qui n'est soumis à aucune condition ni restriction: *nécessité, autorité absolue*; — impérieux, qui force à céder: *Cet enfant a un caractère absolu*.
- Absolument**: de toute nécessité, sans restriction.
- Absolution**: action d'absoudre; grâce, pardon, rémission; exemption de peine: "Nous sommes pécheurs et nous attendons une sentence finale d'— ou de mort."
- Absoudre**: acquitter: *Il fut absous à cause de son âge si jeune*; remettre les péchés.
- Absoute**: prières autour du cercueil, à l'office des morts.
26. **Absorber**: Faire pénétrer et retenir: *L'éponge absorbe l'eau*; — consumer: *Le jeu a absorbé sa fortune*; — occuper entièrement: *Il paraît absorbé par cette affaire*.
- Absorbant, te**: qui captive l'esprit: *Il a des fonctions absorbantes*.
- Absorption**: action d'absorber.
27. **Abstenir (s')**: S'interdire de faire une chose: *Il s'abstient d'étudier ses leçons, de prendre des liqueurs, du café*.
- Abstention**: action de ne pas donner son vote dans une élection.
28. **Abstinence**: action de s'abstenir de manger telle chose: *Les jours d'abstinence*.
29. **Abstraire**: Isoler, séparer par la pensée une partie d'un tout: *L'âme abstrait seule la couleur des objets*. — **Abs-traction**: action ou résultat d'abstraire: *La blancheur*